

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O

COMMUNE DE NGOMEDZAP

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DE
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND SO'O DIVISION

NGOMEDZAP COUNCIL

GENERAL SECRETARY

AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°09/AONO/CIPM-NGZP/SG/2026 DU 12/03/2026 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE DECHARGE D'ORDURES MENAGERES D'UN HECTARE, DANS LA COMMUNE DE NGOMEDZAP, DEPARTEMENT DU NYONG ET SOO

FINANCEMENT : BUDGET MINEPDED EXERCICE 2025 ET SUIVANTS

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du Budget d'Investissement Public 2026, le Maire de la Commune de Ngomedzap, Maître d'ouvrage, lance un Appel d'Offres pour les **TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE DECHARGE D'ORDURES MENAGERES D'UN HECTARE, DANS LA COMMUNE DE NGOMEDZAP, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O** DANS LA COMMUNE DE NGOMEDZAP, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE

2. Consistance des travaux

La consistance des prestations objets du présent Appel d'Offres est réparti ainsi qu'il suit :

Les travaux d'aménagement d'une décharge d'ordures ménagères d'un hectare

- Etudes complémentaire et réalisation de la notice d'impact environnementale ;
- Travaux d'aménagement de la décharge contrôlée de type 2
- Dallage et abattage
- Assainir le périmètre urbain pose des bacs à ordures et implanté des panneaux de sensibilisation
- Suivi et évaluation livrable (rapport physique et numérique)

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération issue des études préalables est de : 20 000 000 FCFA

4. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de : 03 mois , ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises ou groupement d'entreprises de travaux publics installés au Cameroun et/ou bénéficiant d'une attestation de catégorisation, d'une décision de catégorisation ou un récépissé de dépôt du dossier de catégorisation.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (B.I.P) du MINEPDED, exercice 2026 .

7. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cet Appel d'Offres est « **hors ligne (Offline)** »

8. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre, ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le cadre des marchés publics dont la liste figure dans la pièce ____ du DAO, acquittée à la main, timbrée au tarif en vigueur dont le montant fixé à : 100 000 FCFA. Elle est valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.

Cette caution est accompagnée par la quittance de versement de la totalité des frais sus indiqués à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC). La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les Services du Maire de la Commune de Ngomedzap, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté **en ligne** sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au dans les Services du Maire de la Commune de Ngomedzap, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **30 000 Francs CFA (Trente mille)**, payable à la Recette Communale de Ngomedzap ou à la Recette des finances de Mbalmayo.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du Dossier d'Appel d'Offres par téléchargement gratuit à l'adresse sus indiquée.

10. Remise des offres

L'offre en sept **(07) exemplaires**, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, **devra parvenir au Secrétariat Particulier du Maire de la Commune de Ngomedzap le 15/04/ 2026 à 12 heures** et devra porter la mention :

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°09/AONO/CIPM-NGZP/SG/2026
DU 12 /03/2026 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT
D'UNE DECHARGE D'ORDURES MENAGERES D'UN HECTARE**

**DANS LA COMMUNE DE NGOMEDZAP, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU
CENTRE DU CENTRE**

Financement : Budget MINTP Exercice 2026

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO, ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des

marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.

La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **15/ 04/ 2026 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics dans la salle de réunion des Services du Maire de la Commune de Ngomedzap.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois

(03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de

D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

A- Pièces Administratives

- a) Absence de l'original de la caution de soumission à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ;
- b) Absence (à l'exception de la caution de soumission) après un délai de 48 heures après la notification, d'au moins une des pièces du dossier administratif.

B- Offre technique incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :

- a) Absence de la déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;
- b) Absence de la charte d'intégrité datée et signée
- c) Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales
- d) N'avoir pas validé au moins 80% des critères essentiels avec obligatoirement le critère matériel ;
- e) Absence de l'attestation de visite des lieux datée, cachetée et signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- f) Preuves d'acceptation des clauses du marché
- g) Absence matériel minimum

C- Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après : a) Sous-détails de prix unitaires non conformes au modèle de l'offre ;

- b) Bordereau de prix unitaires non conformes au modèle fourni dans le présent dossier d'Appel d'Offres ;
- c) Absence dans l'offre financière d'un prix quantifié.
- d) Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE)

D- Critères éliminatoires d'ordre général

Faussees déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- A. la présentation de l'offre (intercalaire en couleur, reliure en spirale avec transparent au début et papier cartonné à la fin de chaque offre) ;
- B. la qualification et l'expérience du personnel : Conducteur des travaux, Chef chantier, Responsable du laboratoire géotechnique, Responsable Administratif et financier) ;
- C. visite du site : attestation de visite du site et rapport documenté et illustré de la visite du site
- D. les moyens logistiques (matériels) ;
- E. les références du soumissionnaire dans le domaine de construction, réhabilitation, entretien ou réfection des bâtiments d'un montant au moins égal à TTC 20 000 000 FCFA, au cours des cinq (05) dernières années ;
- F. la capacité financière d'un montant de 10 000 000 FCFA ;
- G. L'attestation de catégorisation, le cas échéant.

16. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Délégation Départementale des Travaux Publics du Nyong et So'o** ou au **Secrétariat Particulier du Maire de la Commune de Ngomedzap**.

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : **(+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48**, l'ARMP au numéro 699 37 07 48 ou au 699 60 96 04, ou le MO/MOD au numéro **695 51 50 29**.

Fait à Ngomedzap, le 13/03/2026

Copies :

- DDTP/NS
- DDMP/NS
- CAR ARMP/centre
- CPM/NGZP - SOPECAM
- CHRONO

MADAME LE MAIRE

